



CNBA

Chambre
Nationale
de la
Batellerie
Artisanale

Chambre nationale de la batellerie artisanale

CONSEIL D'ADMINISTRATION n°126

Séance du 20 septembre 2016

Délibération n°6

Nomination d'un membre de la commission des aides de la Chambre nationale de la batellerie artisanale

Vu le code des transports, notamment ses articles L.4430-1 à L.4432-7 et R.4432-1 à R.4432-18 ;

Vu la délibération n°2 du 1^{er} juillet 2014 relative à la création d'une commission des aides ;

Article 1^{er}

Le conseil d'administration nomme Monsieur André FOUQUIER en qualité de membre titulaire de la commission des aides.

Article 2

La présente délibération sera publiée au registre des délibérations de la Chambre nationale de la batellerie artisanale.

Paris, le 28 SEP. 2016

Le président du conseil d'administration de la
Chambre nationale de la batellerie artisanale,

Michel DOURLENT

